

XVI^e DEMAIN

PROCES VERBAL de l'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

du 28 avril 2011 à 17 heures
à la mairie du 16^e arrondissement
71, avenue Henri-Martin 75116 PARIS

Le Président remercie les adhérents venus participer à cette assemblée générale et tous ceux qui ont adressé leur pouvoir. Le quorum de 25 % étant atteint grâce aux nombreux pouvoirs, le président ouvre la séance et constitue le bureau avec MM. François Douady et Daniel Mortgat comme scrutateurs et Valère Gros comme secrétaire.

Approbation du Rapport financier

Le Trésorier, Valère Gros, commente le compte de résultat de l'exercice 2010, puis le bilan au 31/12/2010.

COMPTE DE RESULTAT DE L'EXERCICE	2010	2009	2008
PRODUITS D'EXPLOITATION			
Cotisations (*)	8 598	6 862	6 826
Subvention	0	0	0
TOTAL I	8 598	6 862	6 826
CHARGES D'EXPLOITATION			
Fournitures (consommables & divers)	410	431	495
Frais d'impression / photocopie / enveloppes	5438	3 626	3 892
Frais postaux	1699	1 017	1 297
Cotisations et abonnements	420	300	430
Honoraires avocats pour divers contentieux	4543	1 600	1 500
TOTAL II	12 510	6 974	7 613
RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)	-3912	-112	-787
PRODUITS FINANCIERS			
Plus-value sur cession de valeurs mobilières	10		
Reprise de provisions sur valeurs mobilières	48	479	0
Intérêts Livret A de la Caisse d'épargne	83	88	198
Autres produits financiers	148	148	147
TOTAL III	289	715	345
CHARGES FINANCIERES			
Dotation aux provisions pour dépréciation des éléments financiers	0	0	676
autres charges financières	70	161	66
TOTAL IV	70	161	742
RESULTAT FINANCIER (III - IV)	219	554	-397
PRODUITS EXCEPTIONNELS			
Produits exceptionnels divers	0	0	0
TOTAL V	0	0	0
CHARGES EXCEPTIONNELLES	0	0	
TOTAL VI	0	0	0
RESULTAT EXCEPTIONNEL (V - VI)	0	0	0
Total des Produits (I+III+V)	8 887	7 577	7 171
Total des Charges (II+IV+VI)	12 580	7 135	8 355
BENEFICE (+) ou PERTE (-)	-3 693	442	-1 184

ACTIF	au 31.12 2010			au	au	PASSIF	au	au	au
	Brut	Amort. & Prov.	Net	31.12 2009	31.12 2008		31.12 2010	31.12 2009	31.12 2008
Comptes d'Immobilisations						Comptes de Capitaux			
Stocks-en-cours						Report à nouveau	11 656	11 214	12 398
Comptes de Tiers						Résultat de l'exercice en instance d'affectation	-3 693	442	-1 184
Association Coordination						Capitaux Propres	7 963	11 656	11 214
Comptes Financiers						Comptes de Tiers			
Valeurs mobilières						charges à payer		0	0
Obligations CNCEP + FCP Melioris	3 691	-149	3 542	6 507	6 028				
Livret A Caisse d'Epargne de Paris	0		0	0	4 998				
Livret A BRED	3 583		3 583	1 000					
Compte Courant CE de Paris			0	4 149	188				
compte courant BRED	838		838	0					
Total ACTIF	8 112	-149	7 963	11 656	11 214	Total PASSIF	7 963	11 656	11 214

Annexe au compte de résultat 2010

Produits d'exploitation

Les recettes proviennent uniquement des cotisations qui, en 2010, ont été fixées à 20 euros. Nous avons encaissé 406 chèques (pm: 363 en 2009, 360 en 2008) qui nous permettent de financer les dépenses courantes.

Charges d'exploitation

En année normale, le niveau des recettes permet de régler les frais d'impression et d'expédition des quatre lettres trimestrielles. Mais cette année a été marquée par notre participation à de nombreux recours qui expliquent le montant élevé du poste honoraires. Ces dépenses exceptionnelles ont pu être financées grâce à la vente de titres, opération qu'il ne sera pas possible de réitérer en 2011. Pour suivre les recours en instance, nous serons amenés à demander à nos adhérents une contribution financière.

Produits financiers

Les titres FCP de la caisse d'épargne ont été vendus début 2010 pour faire face aux dépenses consécutives aux divers recours engagés. Pour information, nos comptes sont domiciliés à la BRED depuis le début de l'exercice et nous sommes satisfaits des prestations bancaires.

Résultat d'exploitation

Le résultat d'exploitation affiche un **déficit de 3 693 euros** qui impacte très sensiblement le bilan de l'association. C'est pourquoi notre association prépare un dossier pour une demande de subvention.

Le rapport financier est adopté à l'unanimité.

Approbation du rapport d'activité

Le Président commente ensuite le rapport d'activité qui a été distribué en séance :

« Au plan administratif, constatation encourageante, d'une année sur l'autre, le nombre de nos adhérents continue de croître :

Fin 2003	Fin 2004	Fin 2005	Fin 2006	Fin 2007	Fin 2008	Fin 2009	Fin 2010	Aujourd'hui
193	198	316	357	377	406	425	468	447

« Nous enregistrons 87 nouvelles adhésions en 2010 contre 50 radiations. Rappelons que notre croissance est fonction de vos propositions d'envoi du bulletin à vos amis.

« Nous remercions particulièrement tous les adhérents qui nous soutiennent financièrement au-delà de la simple cotisation. Compte-tenu des contentieux à poursuivre sur Jean-Bouin et les Pelouses de l'hippodrome d'Auteuil, nous sommes amenés à vous solliciter pour continuer à défendre vos intérêts.

« La **restructuration du stade Jean-Bouin** débute par un vote le 12 Février 2007 au Conseil de Paris.

- cette délibération a été annulée le 18 décembre 2009 par le Tribunal Administratif de Paris à la suite du recours contentieux intenté en avril 2007 par les associations riveraines de Boulogne (ASBPP et APP), XVI^e DEMAÏN et de F. Douady à titre personnel, pour contester l'intérêt général du projet. La cour administrative d'appel de Paris a décidé, à la suite de l'audience du 1^{er} février 2011, de rejeter la requête de la Ville de Paris.
- A l'issue de l'enquête publique préalable à la délivrance du permis de construire, le Commissaire Enquêteur a rendu un avis favorable avec cependant huit réserves, constituant des contraintes importantes, difficiles à lever avant le 30 mars.
- L'Hôtel de Ville a présenté une nouvelle délibération au Conseil de Paris le 30 mars 2010. Devant le communiqué de presse assez « orienté » de la Ville, nous avons diffusé notre propre interprétation des faits aux journalistes concernés. Nous avons bien sûr déposé un nouveau recours devant le Tribunal Administratif.
- Au-delà de ces procédures dont le jugement n'est pas suspensif, la Ville a déposé un permis de détruire et un permis de construire. Elle a profité des vacances pour faire abattre les 30 beaux arbres du site et raser le stade historique. Les associations riveraines ont engagé des recours contre le permis de démolir.
- Le collectif de défense du Paris – Jean-Bouin, créé en juillet 2007, qui réunit des associations de Boulogne et de Paris dont XVI^e DEMAÏN, les députés-maires de Boulogne et du XVI^e, a souhaité maintenir son activité et se dénomme depuis novembre dernier « Collectif Jean-Bouin, Auteuil, les Princes ».

« La « Coordination pour la sauvegarde du Bois de Boulogne et ses abords » a déposé le 12 février 2009 un recours devant le Tribunal Administratif contre le **Plan Local d'Urbanisme de Paris**. La Cour Administrative d'Appel a annulé la totalité des articles 6 et 7 des zones N (zones inconstructibles des Bois) et UV (zones à faible densité et à intérêt écologique : les anciennes fortifications). Une procédure de révision du PLU pour ces zones s'est engagée en 2009.

Cependant la Ville a introduit un recours contre cette annulation devant le Conseil d'État. Celui-ci a réformé l'arrêt de la Cour le 18 juin 2010 en annulant partiellement ces articles. La conséquence est que le POS reste en vigueur pour certaines dispositions et le PLU pour d'autres. Le travail du juge de la légalité d'un permis de construire devient très compliqué.

« Le projet d'**extension de Roland-Garros** a donné lieu en 2010 à une surenchère de la Mairie de Paris pour que Roland-Garros reste dans Paris. Le projet de la Ville sacrifie à la FFT le stade Hébert et une partie des serres d'Auteuil et du jardin des Poètes. La Commission des sites a donné, le 24 novembre, un avis favorable sur le dossier, sous réserve d'études complémentaires. Une pétition de défense des serres a été lancée par des membres de la Coordination. Elle a recueilli plus de 40 000 signatures. Mais la conquête supplémentaire de deux hectares ne saurait suffire à Roland-Garros dont les besoins sont bien supérieurs, à l'instar des quatre sites du Grand Chelem en Grande-Bretagne, en Australie ou aux Etats-Unis. Dans sa réunion du 12 février 2011, la FTT a décidé de rester à Paris.

« La « Coordination » a introduit un recours en 2007 contre le permis de construire de la **fondation Louis-Vuitton** dans le Jardin d'Acclimatation. Après de multiples reports, le tribunal administratif de Paris a annulé, le 20 janvier 2011, le permis de construire de la fondation. Les travaux sont suspendus. Mais un additif législatif voté par le Parlement a validé le permis annulé de la fondation Louis Vuitton et la cour administrative d'appel a rejeté le 30 mars la décision du tribunal administratif. Puis la Cour Administrative d'Appel, le 30 mars 2011, par un jugement en référé suspensif des effets du jugement du TA, a débloqué les travaux suspendus par le TA. Reste à attendre maintenant le jugement au fond de cette même CAA.

« Le projet de parc sportif paysager sur les **pelouses de l'Hippodrome d'Auteuil** est fondamental pour l'Hôtel de Ville, qui doit recaser les scolaires exclus de Jean-Bouin. La Commission des sites a émis, le 27 janvier 2010, un vote favorable au parc paysager, mais réservé sur les installations sportives. Le ministre de l'environnement a donné son accord. Le recours gracieux de la Coordination a été rejeté par la Ville le 20 octobre dernier. Le dépôt de recours contentieux, auquel s'est joint nominativement XVI^e DEMAÏN, a été déposé fin décembre 2010.

« En l'absence d'un urbanisme cohérent, toutes ces actions contentieuses doivent se poursuivre pour consolider une jurisprudence favorable à l'environnement et à la préservation du Bois. Elles nécessitent un fort engagement financier.

« D'autres sujets nous ont bien sûr mobilisés :

- le désenclavement du quartier Auteuil Nord et les embouteillages de la Porte de Passy par l'étude de la réouverture de l'avenue Franchet-d'Esperey,
- l'accès au quartier de Passy depuis le parc de Passy par l'escalier de 99 marches, l'organisation des Journées « portes ouvertes aux associations » à la mairie du 16^e,
- les conseils de quartier et la « Plateforme des associations parisiennes d'habitants » qui nous donne une ouverture sur tous les problèmes parisiens...

« Nous l'avons relaté dans nos quatre derniers bulletins, auxquels vous pouvez vous reporter pour des informations plus détaillées. Vous pouvez aussi apporter vos propres contributions à la lettre trimestrielle. »

Actions en cours et questions diverses :

Stade Jean-Bouin : les travaux s'accroissent en dépit de la suspension du permis de construire par le TA.

Révision du PLU : suite au vote par le conseil de Paris d'une procédure de révision simplifiée du PLU permettant le réaménagement de Roland-Garros et de ses abords, une enquête publique se déroulera du 16 mai au 17 juin. Nos adhérents sont vivement invités à se rendre à la mairie du XVI^e pour consulter le dossier et s'exprimer sur les modifications prévues.

Immeubles porte d'Auteuil : un nouveau permis de construire va être déposé très prochainement.

Varize : le permis de construire a été annulé par le TA et, pour l'heure, le projet semble au point mort.

Piscine Molitor : le permis de construire vient d'être affiché et peut être consulté boulevard Morland.

Divers :

- un adhérent suggère de faire des économies en envoyant notre lettre trimestrielle par mail plutôt que par courrier postal. Le président souligne que la revue papier a un lectorat plus important et que l'envoi par mail n'entraîne que des économies négligeables. En effet, l'envoi en nombre permet à l'association d'obtenir un tarif préférentiel inversement proportionnel au nombre de lettres envoyées.

- à propos du coût élevé des actions contentieuses, le président indique qu'elles provoquent un retentissement certain dans les media et auprès des élus et peuvent décourager d'autres projets similaires.

Le rapport d'activité est approuvé à l'unanimité

Renouvellement des membres du Conseil d'administration

Mme Simone PAREZ ainsi que Mme Geneviève CHIDAINE n'ont pas souhaité un nouveau mandat. M. Philippe PORTE et Marc SERVEL de COSMI sont élus à l'unanimité pour trois ans. Aucun autre adhérent ne fait acte de candidature.

Le Conseil d'Administration est donc constitué de :

			Renouvellement en
Monsieur	Philippe	PORTE	2014
Monsieur	Marc	SERVEL de COSMI	2014
Monsieur	François	DOUADY	2013
Madame	Françoise	de CORDOÛE	2013
Monsieur	Valère	GROS	2013
Madame	Françoise	MANONCOURT	2013
Madame	Mireille	COUDRAY-LACOUR	2012
Madame	Martine	BLATIN	2012
Monsieur	Gérard	LAOUR	2012
Madame	Marie	MOES	2012
Monsieur	Daniel	MORTGAT	2012
Monsieur	Claude	MUYARD	2012

La séance est levée à 18 h 30



Le président
Claude Muyard



Le trésorier
Valère GROS